

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

CONSULTATION PUBLIQUE

**RAPPORT SUR LA SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE
TENUE À 19h30 LE LUNDI 8 JUILLET 2019 POUR LES PROJETS
DES RÈGLEMENTS 310-2, CONCERNANT LE LOTISSEMENT, 309-6
CONCERNANT LE ZONAGE ET 314-1 LES USAGES CONDITIONNELS**

Tenue dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, 505 rue Frontière, Hemmingford. Sont présents : le conseiller Jean Pierre Bergeron, le maire Paul Viau, qui agit à titre de président d'assemblée.

Est également présente la directrice générale par Sylvie Dubuc. Le maire était responsable de l'explication des projets de règlements et de répondre aux questions du public.

Tel que prévu, l'assemblée publique de consultation a débuté à 19h30. Personne du public n'était présent.

Des copies du projet de règlement étaient disponibles dans la salle et au bureau municipal.

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 8 juillet 2019 à 20h00 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présents les conseillers Richmond Viau, Deborah Beattie, Maude St-Hilaire, Jean Pierre Bergeron, Lucien Bouchard et Pierre Mineau, tous formant quorum. Monsieur Paul Viau, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Sont également présents la secrétaire d'assemblée, Sylvie Dubuc, et du public.

2019-07-222 ACCEPTATION D'ORDRE DU JOUR DU 8 JUILLET 2019

1. Agenda
2. Procès-verbal du 3 juin 2019
3. Comptes payables
4. Règlements :
 - a) 2e projets règlements : no.310-2, concernant le lotissement, no.309-6 concernant le zonage et no.314-1 les usages conditionnels.
5. Soutien d'une demande à la CPTAQ
6. Nomination responsable accès à l'information
7. Appel d'offres public regroupement MRC, contrat ordure et recyclage
8. Appel d'offres public avec Village– Contrat pour ordure et recyclage
9. Bail de location – pour un garage municipal
10. Renovations garage municipal en location
11. Renouvellement de bail de location Bell Mobilité Inc.
12. Nomination garde-feu
13. Autorisation de dépenses :
 - a) Administration :
 - Congrès FQM 2019
 - Ajustement de salaire inspectrice adjointe urbanisme
 - b) Voirie :
 - Réparation – rapiéçage chemin Back Bush avant pavage
 - Proposition d'achat Pick-Up
 - Enseignes Sentier Moran (tronçon à la piste cyclable)

- b) Service des incendies :
- c) Appuis financiers, dons et commandites :
 - Société des XI – souper 10e anniversaire

14. Rapports mensuels

- a) Inspecteur de la voirie
- b) Inspecteur municipal en bâtiment
- c) Service des incendies

15. Sujets divers

16. Correspondance

17. Période des questions

18. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron
 APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,
 ET RÉSOLU à l'unanimité, le maire n'ayant pas voté.

D'ACCEPTER l'ordre du jour, avec le point 15, "Sujets divers", ouvert.

2019-07--223 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 JUIN 2019

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
 APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
 ET RÉSOLU à l'unanimité, le maire n'ayant pas voté.

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session régulière du 3 juin 2019, tel que déposé.

2019-07-224 ACCEPTATION DE COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme, que les fonds sont disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe, soit dans le budget 2019, ou par une appropriation de surplus ;

201900261	2019-06-12	Ministère du revenu du Québec	7 183.54 \$
201900262	2019-06-12	Receveur Général du Canada	2 973.18 \$
201900263	2019-06-05	ADMQ	877.26 \$
201900264	2019-06-05	Royal Canadian Legion	200.00 \$
201900265	2019-06-05	Construction DJL Inc.	2 760.35 \$
201900266	2019-06-11	CIBC Visa	319.86 \$
201900267	2019-06-11	BELL Canada - INTERNET	96.58 \$
201900268	2019-06-11	André Barrière	480.00 \$
201900269 et 201900270		Annuler	
201900271	2019-07-02	Ali Excavation Inc.	124 690.39 \$
201900272	2019-07-02	Excavation Erwin Inc.	4 728.38 \$
201900273	2019-07-08	Dunton Rainville	512.30 \$
201900274	2019-07-08	Excavation Gilles Dauphinais Inc.	5 263.52 \$
201900275	2019-07-08	FQM	220.50 \$
201900276	2019-07-08	Fonds d'information	56.00 \$
201900277	2019-07-08	Village de Hemmingford	2 001.87 \$
201900278	2019-07-08	MRC des Jardins-de-Napierville	38 488.33 \$
201900279	2019-07-08	Pierre Martin	170.00 \$
201900280	2019-07-08	Recy Compact Inc.	16 716.95 \$
201900281	2019-07-08	Serrurier Havelock	105.48 \$
201900282	2019-07-08	Hemmingford Fire services	2 875.00 \$
201900283	2019-07-08	Dery Telecom	184.58 \$
201900284	2019-07-08	Stephanie McAdam	1 207.56 \$
201900285	2019-07-08	LLG CPA Inc.	442.65 \$
201900286	2019-07-08	Les Carrières Ducharme Inc.	182.96 \$

201900287	2019-07-08	NEIL LAMB	68.76 \$
201900288	2019-07-08	Duteau, Gerald Jr. (Jay)	1 451.57 \$
201900289	2019-07-08	Horizon Arboricole	344.93 \$
201900290	2019-07-08	JALEC INC.	919.80 \$
201900291	2019-07-08	Jean-Pierre Guay Transport Inc.	1 435.90 \$
201900292	2019-07-08	Pétrolière Impériale - ESSO	1 186.20 \$
201900293	2019-07-08	SEAO - Constructo	52.60 \$
201900294	2019-07-08	André Barrière	520.00 \$
201900295	2019-07-08	Excavation Infraplus inc.	11 637.87 \$
201900296		Annuler	
201900297	2019-07-08	MSA Infrastructures inc.	23 160.57 \$
201900298	2019-07-08	SPCA Roussillon	229.96 \$
201900299	2019-07-08	TYCO Intergrated Fire & Security	3 279.09 \$
201900300	2019-07-08	Les Equipements Adrien Phaneuf inc	405.09 \$
201900301	2019-07-08	REACTIF agence web inc.	4 654.59 \$
201900302	2019-07-08	ADGMQ	26.25 \$
201900303	2019-07-08	Hemmingford Fire services	4 465.40 \$
201900304		Annuler	
201900305	2019-07-08	HAMSTER	488.37 \$
		Paie des employés et conseil	51 606.13 \$
			<u>318 670.32 \$</u>

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
 APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau,
 ET RÉSOLU à l'unanimité, le maire n'ayant pas voté.

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de 318,670.32 \$ plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

2019-07-225 2EME PROJET DE RÈGLEMENT NO. 310-2, RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.310 INTITULÉ LOTISSEMENT

ATTENDU QU'une municipalité peut légiférer en matière de lotissement en vertu de l'article 115 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la séance de consultation publique s'est tenue avant la séance du conseil du 8 juillet 2019;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 3 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
 APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
 ET RÉSOLU à l'unanimité, le maire n'ayant pas voté.

D'ADOPTER le deuxième projet de règlement numéro 310-2 amendant le règlement de lotissement numéro 310 tel que déposé ;

DE TRANSMETTRE le projet de règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville pour un avis préliminaire sur la conformité du règlement.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation dans la salle et au bureau municipal.

2019-07-226 2EME PROJET DE RÈGLEMENT 314-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.314 CONCERNANT LES USAGES CONDITIONNELS

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

ATTENDU QUE l'avis de motion, avec dispense de lecture, a été donné à la séance du conseil du 3 juin 2019 ;

ATTENDU QUE la séance de consultation publique s'est tenue avant la séance du conseil du 8 juillet 2019;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal*, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Pierre Bergeron, APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie, ET RÉSOLU à l'unanimité, le maire n'ayant pas voté.

D'ADOPTER le deuxième projet de règlement numéro 314-1 amendant le règlement de lotissement numéro 314 tel que déposé ;

DE TRANSMETTRE le projet de règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville pour un avis préliminaire sur la conformité du règlement.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation dans la salle et au bureau municipal.

2019-07-227 2EME PROJET RÈGLEMENT 309-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 309 CONCERNANT LE ZONAGE.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets ;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions concernant les enseignes et l'affichage dans le règlement de zonage nécessitaient d'être entièrement modifiés afin notamment d'autoriser de plus grandes dimensions d'enseignes et de nouvelles catégories d'enseignes ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion, avec dispense de lecture, a été donné à la séance du conseil du 3 juin 2019 ;

ATTENDU QUE la séance de consultation publique s'est tenu avant la séance du conseil du 8 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal*, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Lucien Bouchard, APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire, ET RÉSOLU à l'unanimité, le maire n'ayant pas voté.

D'ADOPTER le deuxième projet de règlement 309-6 modifiant le règlement 309.

DE TRANSMETTRE le deuxième projet de règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville pour un avis préliminaire sur la conformité du règlement.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation dans la salle et au bureau municipal.

2019-07-228 SOUTIEN D'UNE DEMANDE A LA CPTAQ

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation pour l'aliénation d'un lot a été déposée par madame Marie-Claude Messier, notaire, pour madame Lise Saillant, propriétaire du 389 route 202 ;

CONSIDÉRANT Qu'à l'adresse , 389 route 202, se trouve les lots suivants du cadastre du Québec, situés sur le territoire de la municipalité du Canton de Hemmingford

:

- Lot 5 365 938, d'une superficie de 22,0993 ha où se situe les bâtiments agricoles de l'entreprise Les Vergers Écologique Philion;
- Lot 5 365 940, lot vacant d'une superficie de 91,36371 ha, bordé au nord par le chemin Lavallée;
- Lot 5 366 596, d'une superficie de 0,5000 ha où se situe la résidence de Mme Saillant.

CONSIDÉRANT QUE tous ces lots figurent dans la zone agricole et sont assujetti à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (L.P.T.A.A.Q.) ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation vise l'aliénation du lot 5 365 938 de Mme Saillant, à son fils Hubert Philion ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Saillant conservera les lots 5 365 940 et 5 366 596 ;

CONSIDÉRANT QUE la vocation et l'activité agricole présentement effectuées sur les lots se poursuivront après l'aliénation ;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants ne sera pas affecté par cette aliénation ;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation n'affecte pas les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture ;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation n'a aucune conséquence sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation n'entraîne aucune contrainte ni aucun effet concernant l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale ;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation n'entraîne aucune contrainte sur l'agriculture, ce qui fait en sorte qu'il n'est pas nécessaire de voir à la disponibilité d'autres emplacements pour réduire les contraintes ;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation n'a pas d'effet sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation n'a pas d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources d'eau et des sols sur le territoire de la municipalité locale et dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE le lot aliéné constitue une propriété foncière dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation n'a pas d'effet sur le développement économique de la région ;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation n'a pas d'effet sur les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Pierre Bergeron, APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau, ET RÉSOLU à l'unanimité, le maire n'ayant pas voté.

QUE la municipalité du Canton de Hemmingford recommande et demande à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec d'accorder l'autorisation d'aliéner le lot 5 365 938 du cadastre du Québec situés au Canton de Hemmingford, le tout tel que motivé par cette résolution.

2019-07-229 RESPONSABLE POUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉ

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 8 de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, le maire peut déléguer la responsabilité pour l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels à un membre de son personnel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude St-Hilaire, APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie, ET RÉSOLU à l'unanimité, le maire n'ayant pas voté.

QUE Mme Sylvie Dubuc soit désignée à titre de responsable municipale pour l'accès à l'information et aux documents, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019.

2019-07-230 APPEL D'OFFRES PUBLIC REGROUPÉ AVEC LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE : ENLÈVEMENT, TRANSPORT ET ÉLIMINATION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES ET MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT QU'UN regroupement des municipalités du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville prévoit participer dans un appel d'offres public pour obtenir le service de cueillette des ordures ménagères ainsi que des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville gère l'appel d'offres public au nom des municipalités participantes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Mineau, APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau, ET RÉSOLU à l'unanimité, le maire n'ayant pas voté.

- Que la Municipalité du Canton de Hemmingford se joigne au regroupement des municipalités pour, le service de cueillette des ordures ménagères ainsi que des matières recyclables tel que ci-haut décrit et selon le cahier des charges préparé à ces fins ;
- Que la Municipalité évalue s'il est avantageux pour la municipalité d'accorder le contrat suite à l'appel d'offres fait individuellement ou l'achat regroupé ;
- Que la Municipalité du Canton de Hemmingford ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucune responsabilité ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires et conserve le droit de se retirer de l'achat regroupé.

2019-07-231 APPEL D'OFFRES PUBLIQUES VILLAGE ET CANTON : ENLÈVEMENT, TRANSPORT ET ÉLIMINATION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES ET MATIÈRES RECYCLABLE

CONSIDÉRANT QUE le contrat de cinq (5) ans pour l'enlèvement, transport et élimination des résidus domestiques et matières recyclables, se termine le 31 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Village se joindrait à l'appel d'offres public avec le Canton et en parallèle se joindrait à l'appel d'offres public de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Mineau, APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau, ET RÉSOLU à l'unanimité, le maire n'ayant pas voté.

DE PUBLIER et de participer conjointement avec la municipalité du Village de Hemmingford à l'appel d'offres public, par le système électronique d'appel d'offres public, SEAO, pour un nouveau contrat à partir du 1^{er} janvier 2020.

2019-07-232 BAIL DE LOCATION POUR UN GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'ira pas de l'avant avec la construction d'un garage municipal ;

CONSIDÉRANT QU'UN immeuble abritant un garage est disponible pour location à la municipalité, selon une dimension de 43 pi x 40 pi, pour un durée de 124 mois (10 ans et 4 mois); au montant annuel de 18 006\$, plus les taxes, à partir du 1^{er} septembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
Et RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

D'ACCEPTER, selon les modalités du contrat de location, les dispositions énoncées dans le bail, et que la directrice générale ainsi que le maire signent le contrat de location. Un poste budgétaire sera créé et un transfert des fonds approprié pour payer la location du 1^{er} septembre jusqu'à la fin de l'année 2019, sera fait. Pour l'année 2020, le montant pour la location sera prévu au budget de fonctionnement.

2019-07-233 RÉNOVATIONS AU GARAGE MUNICIPAL EN LOCATION

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente pour la location d'un garage, certaines rénovations seront faites par le locateur, et d'autres par la municipalité en tant que locataire, comme le remplacement de la porte de garage, l'éclairage au plafond, l'ajout d'un système d'alarme et d'autres petits travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le budget nécessaire pour ces rénovations est au plus 15 000\$, selon les soumissions reçues ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau,
APPUYÉ par LE CONSEILLER Lucien Bouchard,
Et RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

D'ACCEPTER de déboursier le montant nécessaire pour réaliser les travaux de rénovation, montant provenant du budget de la voirie 2019 pour l'entretien d'un garage a location.

2019-07-234 RENOUELEMENT DE BAIL BELL MOBILITÉ CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QUE BELL MOBILITÉ INC. désire renouveler pour cinq (5) années, selon l'option de prolongation et aux mêmes modalités et conditions au bail original, en date de l'échéance du 1^{er} juin 2021 se terminant le 31 mai 2026, pour la location d'une parcelle de terrain d'une superficie approximative de 528 m.c. au 636 Route 219 (entrepôt municipal), ce qui inclut le droit à un tour et des équipements y reliés ;

CONSIDÉRANT QUE selon les termes de l'entente, Bell Mobilité INC. versera une somme annuelle de 7 750\$ payable en douze (12) versements, égaux et consécutifs, indexé à 3 % annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE pour toute nouvelle sous-location d'une partie de l'équipement et des lieux, le cas échéant, Bell Mobilité Inc. payera à compter du premier jour du mois de l'installation de l'équipement d'un tel sous-locataire, le montant de 5 500\$ avant taxe de vente, en douze (12) versements, égaux et consécutifs, indexé à 3 % annuellement ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
Et RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

DE CONFIRMER le renouvellement du bail avec Bell Mobilité Cellulaire inc. pour une période de cinq (5) ans, aux mêmes conditions , à partir du 1^{er} juin 2021 jusqu'à l'échéance du 31 mai 2026 ;

D'AUTORISER le maire et la secrétaire-trésorière, dg à signer tout document relié à ce dossier.

2019-07-235 NOMINATION DU GARDE-FEU

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en voirie, Brock Somerville, accepte d'être nommé comme garde-feu municipal, ce qui inclut l'application du règlement municipal no.244-1, régissant certains type de feux;

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie, APPUYÉ par le conseiller Lucein Bouchard, Et RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

DE NOMMER Brock Somerville, inspecteur en voirie, comme garde-feu municipal à partir de maintenant.

2019-07-236 AUTORISATION DE DÉPENSES, CONGRÈS FQM 2019

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de la Fédération des municipalités du Québec aura lieu à Québec du 26 au 28 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT les divers ateliers et séances d'informations offerts aux élus et fonctionnaires municipaux ;

IL EST proposé la conseillère Maude St-Hilaire, APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron, ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER le versement des frais d'inscription pour 5 inscriptions, au coût de 799\$, excluant les taxes, par participant, pour un total de 3 995\$ excluant les taxes ;

DE DÉFRAYER les frais de déplacement et les autres frais reliés au congrès, tel que prévu aux règlements no. 321 et no.316, et au budget de 2019.

2019-07-237 AJUSTEMENT DE SALAIRE INSPECTRICE MUNICIPALE ADJOINTE EN URBANISME.

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice municipale adjointe Andréane Gravel est en poste depuis 6 mois et que par l'évaluation positive de ses compétences professionnelles, sa capacité de développer les projets et les dossiers qui lui sont confiés et son attitude positive envers ses collègues ;

IL EST proposé la conseillère Maude St-Hilaire, APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau, ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté,

DE REVISER à la hausse le salaire de Mme Gravel, montant prévu dans le budget de 2019, et de lui communiquer l'évaluation positive et l'appréciation de son travail.

2019-07-238 TRAVAUX DE CORRECTION DE NIDS-DE-POULES SUR CHEMIN BACK BUSH

CONSIDÉRANT QUE le chemin Back Bush sera asphalté cet été, à partir de la route 219 jusqu'au Rang 4 ;

CONSIDÉRANT QU'IL est important de colmater les trous avec de l'asphalte chaud avant les travaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise L'Équipe Marcil présente une soumission au montant de 4 200\$ avant taxes;

IL EST proposé le conseiller Richmond Viau, APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,

ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER la soumission et d'effectuer le paiement au montant de 4 200\$ plus les taxes après la fin des travaux . Le budget provenant de l'entretien des infrastructures pour l'année 2019.

2019-07-239 PROPOSITION POUR ACHAT D'UN CAMION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est à la recherche d'un camion de travail pour la voirie depuis plusieurs mois et a fait la visite de plusieurs concessionnaires automobiles;

CONSIDÉRANT QU'UN camion neuf de marque Ford, F-250 possédant les critères d'achats recherchés, 4x4, avec cabine simple et boîte de 8 pieds, est disponible au montant de 40 484\$ avant taxes, et que la municipalité pourra vérifier sur place, à partir du 15 juillet prochain, la conformité du véhicule chez le concessionnaire ;

POUR ces motifs, IL EST proposé par la conseillère Maude St-Hilaire, APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard, ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté,

QU'après la vérification d'usage du camion chez le concessionnaire, un montant de 40 484\$ plus taxes, pourra être déboursé pour l'achat du camion Ford, F-250, dépense budgétée en immobilisation pour la voirie en 2019.

2019-07-240 ENSEIGNES SENTIER MORAN

CONSIDÉRANT QUE le tronçon aménagé entre le Projet Elizabeth et la piste cyclable du Sentier du Paysan a été nommé "Sentier Moran";

CONSIDÉRANT QU'il serait utile d'afficher le Sentier Moran, par une ou deux enseignes ;

CONSIDÉRANT QU'UNE soumission a été reçue par Ventax Graphix, pour un montant de 300\$ plus taxes, par enseigne;

POUR ces motifs, IL EST proposé la conseillère Deborah Beattie, APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau, ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté,

DE DÉBOURSER 600\$ pour 2 enseigne(s), au coût unitaire de 300\$, montant provenant du budget 2019 pour les pièces et accessoires.

2019-07-241 SOIRÉE 10EME ANNIVERSAIRE SOCIÉTÉ DES XI

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire des XI organise un souper anniversaire le samedi 28 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire des XI souhaite recevoir un don de 160\$ pour marquer cet anniversaire, applicable à une paire de billets, en guise de remerciement ;

POUR ces motifs, IL EST proposé le conseiller Jean Pierre Bergeron, APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire, ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté,

D'OFFRIR un don de 160\$ a la Société des XI, montant provenant du budget de 2019 pour les dons.

RAPPORTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, DE SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE ET DU SERVICE DES INCENDIES

PÉRIODE DES QUESTIONS

Un résidant pose des questions sur la location du garage, le pourquoi de nommer un garde-feu et la luminosité potentielle créée par la production de cannabis en serre.

Le maire explique que toute serre servant à la production de cannabis est recouverte d'une toile foncée et que les prochaines productions se feront principalement en bâtiment.

2019-07-242 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
APPUYER par le conseiller Lucien Bouchard,
ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté,

QUE la séance soit levée à 20h30.

Paul Viau
Maire

Sylvie Dubuc
Directrice générale et sec-trés

Je, Paul Viau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS : La directrice générale, secrétaire-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront défrayées par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus ;

2019-07-224
2019-07-232
2019-07-233
2019-07-234

2019-07-236
2019-07-237
2019-07-238
2019-07-239

2019-07-240
2019-07-241